

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : F09321P0324			
Property of the Control of the Contr					
LOTISSEMENT - FONCIER CONSEIL - NEX	1. Intitulé du projet				
	,-				
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	FONCIER CONSEIL - NEXITY				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MORELLI Mathieu				
RCS / SIRET 7 3 2 0 1 4 9	6 4 0 0 9 5 9 Forme juridique	SNC			
Joigne	z à votre demande l'ann exe o bligatoire	n°1			
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 13 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et			
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a				
Rubrique: 47, sous-rubrique: a	Défrichement soumis à autorisation au titre de				
	portant sur une superficie total d'environ 1,2 he	ectare.			
	Le projet sera aussi soumis au titre de la rubriqu un bassin versant intercepté compris entre 1 et				
	un bassin versant intercepte compris entre 1 et	. 20 11d.			
The second secon					
Doivent âtre appeyées au présent formu	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 de	ı formulaire			
4.1 Nature du projet, y compris les éven		Tomoraire			
Aménagement d'un lotissement en zon	e urbaine UD.				
La partie OUEST du lotissement est réalisée sur un terrain comportant des vignes.					
La partie EST du lotissement est réalisée sur un terrain comportant des arbres et des buissons.					
L'implantation de la voirie et des lots permet de préserver l'essentiel des arbres à haute tige (remarquables).					
Les arbres à haute tige abattus seront remplacés.					

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre l'aménagement du terrain conformément aux préconisations du PLU de la commune.

Le projet répondra aux préconisations du PLU et notamment le règlement de la zone UD dans laquelle est inscrit le projet. Une partie du terrain (extrémité sud-est) est situé en zone N. Cette partie ne sera pas construite.

Il est prévu la création de 22 lots, des voiries et réseaux qui les desservent ainsi que l'aménagement de bassins de rétention pluviaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le plan de composition du lotissement s'intègre à la topographie du terrain, afin de limiter les mouvements de terre et de conserver au maximum les arbres existants.

Les déblais constitués de terre végétale seront stockés sur site dans une zone du site en vue de leur futur réemploi. Les travaux prévus seront phasés de la manière suivante :

- Défrichement d'une superficie boisée de 1,2ha : il sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches puis l'enlèvement se fera par camion via le chemin des Charagons.

La zone à défricher est un espace naturel boisé de garrigues : on y trouve une forêt peu dense principalement composée de chênes verts, de chênes kermès, de pins d'Alep, de vignes vierges et de lierres (cf. photos en annexe). Une partie des terrains n'est pas boisée et composée d'une habitation, de ses aménagements voisins, une partie de vignes et des chemins et terrains nus. L'opération aura lieu en dehors des périodes de reproduction et nidification : coupe du bois à partir d'octobre, élimination de la strate arbustive et du bois mort pour rendre le site défavorable au maintien des espèces sur place, défrichement et déssouchage.

- Terrassement et création d'une voie de desserte pour 22 parcelles de terrains à bâtir
- Pose des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité et téléphonie pour viabilisation des parcelles
- Réalisation des enrobés de la chaussée
- Plantation des espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les futurs acquéreurs auront l'entretien de leur jardin et de leurs arbres à leur charge.

Les parties communes et espaces verts seront entretenus par une ASL (Association Syndicale Libre).

Les constructions seront réalisées par les acheteurs qui devront se conformer au règlement de lotissement qui sera établi de façon à respecter l'ensemble des prescriptions du PLU.

	entale devra être jointe au(x) dossie ent sur l'eau - Rubrique 2150 pour la gest	er(s) d'autorisation(s).
- Surface du projet - Surface à défricher - Nombre de lots - Surface de plancher	eura caracienanques	2 ha 1,2 ha 22
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 04°45'29"5 Lat.44°16'13"8
d'implantation CHE DES CHARAGONS 84500 BOLLENE Référence Cadastrale Section: BP Numéro: 068, 069*, 070 et 153 * pour partie	Pour les catégories 5° a), 6° a), k et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	
4.7 S'aatt-li d'une modification/extens	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	ge existant? Oul Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine nature! (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-ii :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	0	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	_	X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est inscrite dans 2 PPRi: 1) Le PPRi Rhône - Bollène, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Mornas, Orange, Piolenc a été approuvé le 8 avril 2019. Le projet situé sur la partie haute de la commune, il n'est pas situé en zone inondable sur ce PPRi. 2) PPRi Lez - Bollène, Grillon, Mondragon, Mornas, Richerenches, Valréas, Visan a été approuvé le 13 décembre 2018. Le projet situé sur la partie haute de la commune, il n'est pas situé en zone inondable sur ce PPRi.
Dans un site ou sur des sois pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Bien que la commune soit comprise dans la ZRE du Lez, le quartier des Charagons et la propriété est située en-dehors de cette ZRE. Quoiqu'il en soit, le projet ne prélève pas d'eau et les mesures de protection contre les risques de déversement accidentels seront mises en œuvre.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?	0	X	Le projet est situé à plus de 500 m de patrimoine bâti au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Le projet est situé à 2 km à l'est du site Natura 2000 le plus proche.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements П X q eau ? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X П en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? La zone à défricher est un espace naturel boisé de garrigues. Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des Selon l'atlas des zones à protéger, le projet est éloigné de toute zone de dégradations, des continuité écologique à enjeu régional, à savoir les réservoirs de biodiversité destructions de la et les corridors écologiques. X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Défrichement de 1,2 hectares d'espaces naturels boisés non exploités. Zone classée en zone à bâtir sur le PLU de Bollène.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Le projet est situé en-dehors du PPRT de Butagaz à Bollène.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Comme indiqué plus haut, le projet est situé en-dehors du zonage des PPRI de la commune. Il est cependant inscrit dans le PPRif massif d'Uchaux - Bollène, Lagarde-Paréol, Mondragon, Mornas, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Uchaux : en zone R : parcelle 70 ; en zone B3 : parcelles 68, 69 et 152 Les projets d'aménagements d'ensemble ne sont pas interdites sur le secteur B3. La parcelle 70 étant située en zone N, de fiat elle n'était pas aménagée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En phase de chantier, des engins de travaux publics se déplaceront pour le défrichement, le terrassement et la viabilisation. Cette opération sera de courte durée (environ 6 mois) et les prestataires choisis devront respecter les prescriptions du type "Chantier Vert" : plan de circulation et limitation des vitesses
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	X	En phase de chantier, des engins de travaux publics se déplaceront pour le défrichement, le terrassement et la viabilisation. Cette opération sera de courte durée (environ 6 mois) et les prestataires choisis devront respecter les prescriptions du type "Chantier Vert": travail en période de jour, regroupement des travaux bruyants, matériel respectant la législation, utilisation de palissades

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Les seuls rejets liquides pendant la période de chantier pourraient être accidentels. Afin d'y palier, les prestataires choisis devront respecter les prescriptions du type "Chantier Vert": absence de stockage de produits, absence de maintenance des engins sur le site, interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour accompagner le défrichement, utilisation d'engin aux normes
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-ii la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Lors de l'opération, des déchets non dangereux végétaux seront produits et éliminés via des entreprises de valorisation agréées choisies par le prestataire de défrichement. Valorisation des bois présents sur les parcelles défrichées, revente si essences boisées de qualité, élimination des déchets verts par compostage et interdiction de brûlage.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	Le projet n'est pas situé dans une zone de protection vis à vis du patrimoine bâti ou paysager. Comme stipulé dans le futur règlement du lotissement, les futurs acquéreurs devront se conformer aux règlements du PLU.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le milieu naturel, non exploité par l'homme à ce jour, hormis pour la partie vignes à l'ouest, sera transformé en zone urbanisée comme prévu dans le PLU de la commune : construction d'un lotissement de maisons individuelles. Rappelons que le terrain est actuellement construit (une habitation, garages et locaux) sur le centre du terrain.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
63 Les incide	ences du prolet identif	iées a	u 4.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc			

Un	égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join	luie					
	ne annexe traitant de ces éléments) : nsemble du chantier sera géré en mode "Chantier Vert".						
	s arbres de hautes tiges supprimés lors du défrichement seront remplacés par des essences identiques ou adaptés au milie	u					
sur	sur lequel ils seront replantés (espaces verts à l'ouest du lotissement, bassin de rétention pluvial,).						
	Les mesures ultérieures, à prendre par les acquéreurs en phase d'exploitation du projet, seront définies dans le règlement du						
loti	issement : prescriptions architecturales, défrichement du voisinage						
		- 1					
	7. Auto-évaluation (facultatif)						
AL	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on					
	ivironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.						
		- 1					
L							
_		ار					
	8 Anneyes						
	8. Annexes						
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires						
8.							
8.	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	X					
8.	1 Annexes obligatoires Objet	×					
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	X					
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;						
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	×					
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le						
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b) et c], 7°,	×					
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 32°, 32°, 32°, 32°, 32°, 30°, 40°, 10°, 10°, 10°, 10°, 10°, 10°, 10°, 1	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6° b) et cl, 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et bl de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6° b) et cl, 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et bl de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	X X					
1 2 3 4 5	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X X					

Veuillez cor	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
		Objet						
		0.5						
le certifie s	ur l'honnour l'evacti	9. Engagement et sig tude des renseignements ci-dessus	X					
Je Cermie s	or morneor resuction	ode des renseignements ci-dessos						
Fait à	BOLLENE	and the second second	le, 12/10/2021					
	DEXITA	0						
Signature	FONCIE CO	NSEIL Cassin						
	T +33 (0) 91	EILLE CEDEX 03 1778 778 ERECOMBERCI WELE FAME 61-92-514 964						
	A.P.E. 4299 Z	ERECOMBEDITATES FINE 6732 014 964 2 - Siret: 732 014 964 00959						

